

VOIX#09 ÉTÉ 2017 SOLIDAIRES



L'EXPERTISE UNIVERSITAIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

WOMAN'S
PLACE
IS IN
THE
RESISTANCE



07

DOSSIER
Femmes & hommes :
à égalité ?

FEMMES & HOMMES · FEMMES MIGRANTES
LE GENRE À L'ULG · FEMMES & NUTRITION

SOMMAIRE/VOSO#09



03

ÉDITO



Une année qui s'achève...

CLAIRE WILQUET



05

VUES DU SUD



Résurrection vaudou du théâtre haïtien

LUCA PIDDIU



07

DOSSIER

Femmes & hommes :
à égalité ?Genre,
de quoi parle-t-on ?

CLAIRE GAVRAY

Le genre
à l'Université de Liège

ANNIE CORNET

Solidarité intergénérationnelle
chez les migrantes sud-américaines

MARIA VIVAS ROMERO & LUCA PIDDIU

Sept clés pour comprendre
la malnutrition & les discriminations
liées au genre

GWENDOLINE ROMMELAERE



22

RÉFLEXION



CETA, où en est-on ?

PHILIPPE VINCENT

ÉDITO/VOSO#09



Une année qui s'achève...

La sortie du numéro d'été du Voix Solidaires c'est un peu l'annonce de la fin de l'année académique. Une année qui fut pour UniverSud-Liège pleine de projets, riches en rencontres et en engagement : le Forum Alternatif pour Bâtir des Rencontres Interculturelle Citoyenne, le lancement de la nouvelle version du Voix Solidaires magazine, la création de l'émission radio du même nom, la semaine de Campagne Campus Plein Sud ; pour n'en citer que quelques-uns. Tout au long de l'année nous avons été portés par des questions essentielles à la construction de la société de demain : l'espace donné à la nature dans nos villes, la gestion des déchets, l'économie sociale et solidaire, le commerce, le tourisme et la mode équitable, et enfin, dans ce présent numéro, la place donnée et prise par les femmes. Nous avons découvert un foisonnement d'initiatives qui sont cette société plus durable et plus solidaire en construction.

Et puis une année qui s'achève c'est aussi une autre qui se prépare. D'autres projets pointent déjà leur nez : d'autres campagnes, d'autres magazines, d'autres émissions, d'autres mobilisations, d'autres questionnements sur la société de demain. Tous ces projets c'est avec vous, étudiants, doctorants, professeurs de l'ULg, acteurs de la société civile liégeoise que nous avons envie de les porter, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrions influencer les changements de société dans le sens qui nous plaît.

Il ne nous reste donc plus qu'à vous souhaiter de très belles vacances à tous, et de vous donner rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle année solidaire ! ●

CLAIRE WILIQUET, UNIVERSUD-LIÈGE



VOIX#09 ÉTÉ 2017
SOLIDAIRES



UniverSud-Liège

Traverse des Architectes 2
Bâtiment B3D
4000 Liège · Belgique
+32 4 366 55 43
universud@ulg.ac.be

Éditeur responsable
Valérie Wambersy

Coordinatrice du magazine
Claire Wiliquet

Conseil de rédaction : Rachel Brahy, Laurent Deutsch, Jean-Jacques Grodent, Jérémy Hamers, Jean-Michel Laffleur, Marta Luceno, Bénédicte Maccatory, Nassim Moula, Michel Moutschen, Pierre Ozer, Luca Piddiu, Gautier Pirotte, Philippe Vincent, Luc Courard, Valérie Wambersy.

DESIGN & MISE EN PAGE PEPUP © 2017

VUES DU SUD



Résurrection vaudou du théâtre haïtien

Les sonorités des tam-tams et psalmodies impies emplissent une forêt sauvage, à peine éclairée par la pleine lune. Un corps décharné y rampe, jadis vivant, puis mort, et à nouveau vivant, et se fraie un chemin vers sa proie humaine. Même décor, autre scène. Une main sombre plante une épingle dans une poupée de coton et, aussitôt, la victime représentée par l'effigie se contorsionne de douleur. Ces images popularisées par le cinéma hollywoodien sont les représentations populaires du vaudou. Loin des caricatures pourtant, le vaudou d'Haïti se situe en réalité au croisement de la religion et la culture. Il a fortement été influencé par les cultes animistes de l'ancien royaume de Dahomey (XVIII^e siècle), en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un syncrétisme mêlant des éléments de culte africains et de religion des saints chrétiens. Toujours présent en Haïti, pratiqué par plus de 2% de la population, on estimerait à 50 millions le nombre de pratiquants de cette religion dans le monde, principalement en Afrique (Togo, Bénin, Nigéria, Ghana), dans les Caraïbes, au Brésil et aux États-Unis.

Pietro Varrasso, metteur en scène et professeur de théâtre au Conservatoire de Liège, s'est vu confronté à cette pratique, et a relevé bien des similarités avec sa spécialité, le théâtre. Dans les années 90, il avait pu aborder les chants et sonorités haïtiennes avec son mentor, le théoricien du théâtre et metteur en scène polonais Jerzy Grotowski. Quelques années plus tard, début des années 2000, il effectue des tournées sur l'île. « Lors d'une de mes tournées, j'étais accompagné d'un producteur, Olivier Blin, directeur de La Charge du Rhinocéros^{#01} qui avait en tête de créer une association de coopération artistique », raconte le metteur en scène. Le contact avec les artistes haïtiens, très

isolés et en demande de coopération, fût un déclencheur pour les deux hommes. Ces derniers ont alors réuni une équipe belgo-haïtienne pour mettre en place un festival, nommé « festival des quatre chemins », lieu d'échange et de rencontre, maintenant bien lancé et placé dans les mains des Haïtiens. « Pendant ce festival, j'ai pu réaliser des mises en scènes et des ateliers pédagogiques, se remémore Pietro Varrasso. Mais j'ai senti des formes de résistances par rapport à cela car, d'une certaine manière, c'était amener des compétences de chez nous, européennes, à Haïti ». La réflexion de l'homme de théâtre a ainsi commencé : une volonté de passer outre cette forme de colonialisme culturel et, par conséquent, de construire des éléments théâtraux avec ce que les Haïtiens possédaient en la matière, un socle qui était déjà présent. « Je m'échappais la nuit pour assister à des rituels vaudou.

UNE VOLONTÉ de passer outre cette forme de colonialisme culturel

C'est une religion jouée, dramatisée, dansée, par les corps et entre les corps. Un peu comme des ancêtres de ma profession, finalement ». C'est ainsi que la piste de l'ethnodrame haïtien, le vaudou, se révéla. « Dans le domaine du théâtre, nous observions, moi et des artistes locaux, que ces derniers étaient largement « colonisés » par une manière de faire du « vieux théâtre », à la française. Alors que d'autres Haïtiens se comportaient d'une toute autre manière, dans le domaine du rituel : libre, pas forcément sauvage, mais vivante, inventive, créative ».

D'une certaine façon, il y avait, d'une part, quelque chose de plutôt cadencé, ou sans vie, et de l'autre, une pratique extrêmement vivante. Il fallait dès lors puiser dans ces traditions locales, aux origines africaines, des éléments expressifs qui pourraient devenir le socle pédagogique d'un nouveau théâtre haïtien.

Un Arc-en-ciel pour l'Occident chrétien

Le vaudou présente l'avantage d'être une religion assez théâtralisée, d'abord par son espace qui comprend une place pour les spectateurs. Il y a également un phénomène de répétition, qui est inclus dans le rituel. Autre élément intéressant, l'apparition des dieux, les *Loas* (ou *Lwas*), qui « s'emparent » des fidèles, et dont chaque entité a un caractère, une humeur, une psychologie, un costume particulier. En quelques sortes, ces dieux forment des proto-personnages, des archétypes. Accompagnés d'un prêtre vaudou, les artistes belges et haïtiens ont tenté d'isoler des éléments (danse, chants, mouvements, sonorités) et d'en faire des outils de pédagogie théâtrale, pour les apprentis européens et haïtiens. « J'ai très vite senti qu'il y avait du potentiel dans ces exercices, témoigne Pietro Varrasso. J'ai cherché comment intégrer à ce potentiel du sens, une narration. J'ai cherché de discours, des histoires. Je suis alors tombé sur Un Arc-en-ciel pour l'Occident chrétien, long poème de René Depestre^{#02} qui met en scène une histoire très particulière. » L'histoire de ce poème, la voici : un poète se faisant posséder par tous les dieux vaudou débarque dans une famille américaine d'extrême droite, dans l'Alabama. Les dieux sont ainsi libérés dans ce contexte et commencent à juger les exactions de l'Occident. Le spectacle en lui-même est composée de danse et de chants d'origine haïtienne ou cubaine, de chants de pri-



sonniers afro-américains et de compositions personnelles des acteurs, le tout suivant la narration de cette confrontation des esprits ancestraux du vaudou face aux crimes de l'Occident. « Il n'y a de salut pour l'homme/Que dans un grand éblouissement/De l'homme par l'homme je l'affirme/Moi un nègre inconnu dans la foule/Moi un brin d'herbe solitaire/Et sauvage je le crie à mon siècle (...) », sonnent les vers du poème. Un texte sans ambiguïté revendicatrice, qui a été interprété en 2016 en Haïti, mais aussi en Belgique au Théâtre de Liège par une troupe multiculturelle d'artistes haïtiens, belges, sénégalais et français.

Pour autant, Pietro Varrasso se défend d'avoir cherché à véhiculer d'emblée un message engagé: « Mon but premier n'était pas forcément le message politique, mais plutôt de faire vivre une expérience d'intimité avec les acteurs ». La mise en scène avait aussi pour but de rendre compte d'un contraste: le poème parle de problématiques ayant principalement touché les Africains et Afro-américains (esclavagisme, racisme) et, en même temps, les acteurs, à travers leurs comportements, leurs écoutes, dans les chants et danse notamment, déve-

loppent une collectivité, une solidarité de travail et d'ouverture l'un à l'autre. Les acteurs font donc l'inverse de ce dont il est question dans le contexte.

L'expérience théâtrale comme rapport à l'autre

La question du rapport à l'autre est au cœur du spectacle, tant dans la mixité culturelle de la troupe que dans les mouvements des acteurs sur les planches. Et en effet, plus que le texte, c'est l'action qui parle dans le spectacle, les choses n'étant pas traitées de façon intellectualisées, mais plutôt par le sensible et l'énergie. Ce sont là des préoccupations qui habitent le pédagogue: « Comment puis-je utiliser ces outils, en tant qu'acteur, pour les affiner, en faire une introspection et en faire une liaison avec les autres? » Le vrai sens de la pièce n'est donc pas tant dans les mots, mais dans ce qui circule par le travail des acteurs, quelque chose d'assez insaisissable qui se transmet au public, qui est loin d'être passif. « Il y a une tendance, à travers la musique, le son, la coordination des déplacements, chaotiques en apparence, l'effort de garder sa présence en éveil (pendant 1h40, tout de même), à donner existence à eux-mêmes et aux autres », détaille Pietro Varrasso.

Pour lui, c'est également une rencontre avec une autre culture, qui a eu lieu il y a de nombreuses années déjà, mais dont il se refuse néanmoins toute forme d'appropriation. « On croit connaître les cultures différentes des nôtres, mais pénétrer une culture reste compliqué. Ce n'est pas parce qu'on vit un peu là-bas, qu'on s'imprègne, qu'on lit des livres ou écoute de la musique qu'on « connaît ». Et encore moins, qu'on se l'approprie. Finalement, j'ai la sensation de ne pas encore vraiment connaître cette culture haïtienne. »

Si le spectacle a atteint un point final, la réflexion de Pietro Varrasso continue: « Je me demande comment le vaudou ne pourrait pas avoir un apport particulier sur la question de l'écologie, de déforestation par exemple, étant une culture très reliée aux éléments naturels, à l'eau, au végétal, au vent, aux animaux. J'aimerais aussi plonger dans ce qu'il reste de forêt et dans la paysannerie ». D'autre part, son désir est également de favoriser de petites productions théâtrales et d'orienter les échanges culturels vers des résidences d'artistes. « Nous aimerions notamment aider un groupe de jeunes acteurs travaillant sur la notion d'enfant-soldat à l'époque d'Aristide^{#3} », ajoute-t-il.

La dimension de coopération s'est également prolongée dans les initiatives corollaires aux représentations. Celle ayant eu lieu à Liège a été l'occasion de sensibiliser le public à la cause du peuple haïtien après les catastrophes qu'ont été l'ouragan Matthew de 2016 ainsi que le séisme de janvier 2010 et dont les conséquences sur la précarité d'une partie de la population haïtienne se font toujours sentir. En plus du volet de sensibilisation, les recettes des représentations ayant eu lieu le 22 octobre 2016 à Liège ont été reversées à des associations issues d'initiatives citoyennes sur place^{#4}. ●

LUCA PIDDIU, UNIVERSUD-LIÈGE

#01 LA CHARGE DU RHINOCÉROS EST UNE ASSOCIATION DE COOPÉRATION CULTURELLE FORMÉE PAR DES ARTISTES BELGES ET ÉTRANGERS. ELLE PRODUIT ET DIFFUSE SES SPECTACLES TANT EN BELGIQUE QU'À L'ÉTRANGER, NOTAMMENT EN AFRIQUE ET DANS LES CARAÏBES.

#02 RENÉ DEPESTRE EST UN ÉCRIVAIN ET POÈTE NÉ À HAÏTI EN 1926. DANS SES ŒUVRES MAJEURES, ON PEUT CITER EXHAUSTIVEMENT: ÉTINCELLES (1945), GERBE DE SANG (1946), MINÉRAI NOIR (1956), HADRIANA DANS TOUS MES RÊVES (1988), RAGE DE VIVRE (2007).

#03 JEAN-BÉRTRAND ARISTIDE FUT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI À PLUSIEURS REPRISES (1991, 1993-94, 1994-96, 2001-2004), JUSQU'AU COUP D'ÉTAT DE FÉVRIER 2004.

#04 [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/PAR-ET-POUR-LE-PEUPLE-HAITIEN](https://www.facebook.com/par-et-pour-le-peuple-haitien)

LA CRÉATION DU COMMUN

Dans « Arc-en-ciel pour un occident chrétien », tout est chanté, bougé, et en mouvement. Ainsi se crée quelque chose relevant du « commun », une expérience partagée et ressentie par les acteurs. Les techniques théâtrales utilisées par Pietro Varrasso avec sa troupe ont fait l'objet d'une étude de deux chercheuses de l'Université de Liège, la sociologue Rachel Brahy et l'anthropologue Véronique Servais. À partir d'entretiens et d'observations, ces dernières se sont interrogées sur les concepts d'enchantement et de fabrique du commun. « Notre enquête porte vraiment sur l'émergence du commun en tant qu'expérience sensorielle et corporelle », énonce Rachel Brahy. Elles ont notamment observé différents exercices dont l'un nommé « la ruche ». Dans cet exercice, les acteurs évoluent dans un espace restreint et se déplacent très vite et sans collision. Cela va permettre une mise en condition spécifique, accompagnée d'une intention particulière. « Ce qui était intéressant, dans les témoignages d'acteurs, c'est qu'ils nous ont dit qu'ils savaient qui se trouvait dans leurs dos, sans les voir. Une faculté de sentir l'autre. »

Un autre exercice, le Yanvalou, est une marche dansée, inspirée d'une pratique vaudou, le rite du Rada, originaire du Bénin. Cet exercice réclame une mise en mouvement spécifique de l'acteur : une contrainte exercée sur son propre corps qui génère en réalité de la liberté. Ce paradoxe est relevé par des entretiens d'explicitation avec les acteurs, comme le décrit la sociologue : « Quand on approche la description de cette expérience du commun, il y a comme une confusion entre la volonté et la contrainte extérieure, qui devient intériorisée. Se mettre en mouvement devient en même temps l'expérience d'une passivité agréable. Dans les récits d'expérience, l'accent est réellement mis sur le côté jouissif, de se sentir guidé, sans pour autant être forcé. » S'agirait-il là d'une forme d'enchantement ?

En quelque sorte, l'expérience révèle un effacement d'une conscience réflexive de soi, conscience pensée, vers une conscience plus instinctive, ressentie.

L'anthropologue Véronique Servais précise : « Le commun n'est pas représenté, il est perçu, à travers toute une série d'indices, présents sur les corps des autres. Mais aussi dans une forme d'attention à autrui, qui n'est pas focalisée, pas guidée par l'intention, mais plutôt par la perception. » Cette forme d'attention particulière est liée au présent. Elle suggère l'abandon de la réflexivité. Le laisser-aller du « soi » devient une qualité d'être qui n'est pas durable mais émerge, à certains moments.

Outre cette expérience ressentie, les scientifiques se sont également interrogées quant au travail sur l'imaginaire développé par Pietro Varrasso. « Il y a un lâché-prise dans le commun, où les jugements s'abandonnent, qui d'ordinaire viennent parasiter l'expérience. On est plus tellement dans un regard extérieur sur soi », développe Rachel Brahy. Entre autres exemples d'exercices participant à cet imaginaire, les acteurs peuvent « marcher » sur du sable, ou des galets, ou se représenter en tant que planètes en orbite. Cet imaginaire partagé aide alors à vivre cette expérience et à se mettre en relation les uns avec les autres. « En fait, il va y avoir des formes de déplacements communes, explicite Véronique Servais. Dans l'exercice, les comédiens perçoivent les autres avec ce « pas ralenti », comme dans du sable. Et un moment, tout cela fait sens. Ça ne peut pas venir parce qu'on le veut. Ce sont des techniques permettant de ressentir le commun, et non de se le représenter mentalement. » Ce travail a par ailleurs permis de constater que le « commun » ainsi mis en place, de façon éphémère, s'éloigne des descriptions sociologiques classiques de la foule, par exemple. Ici, il ne s'agit pas d'un renoncement à son individualité, mais d'une conscience de son individualité et de celles des autres^{#05}.

#05 CETTE RÉFLEXION S'ENRACINE DANS UNE RECHERCHE DE TYPE «LABORATOIRE D'EXPERTISES CROISÉES» INITIÉE PAR LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE D'ANTHROPOLOGIE DE LA COMMUNICATION DE LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE ET L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ACTEURS-CONSERVATOIRE ROYAL DE LIÈGE. PLUS D'INFORMATION SUR [HTTP://WWW.MSH.ULG.AC.BE/RECHERCHE/LABORATOIRES-EXPERTISES-CROISEES/ETHNODRAME-HAITIEN-FORMATION-DES-COMEDIENS-ET-EXPERIMENTATION-DU-COMMUN/](http://www.msh.ulg.ac.be/recherche/laboratoires-expertises-croisees/ethnodrame-haitien-formation-des-comediens-et-experimentation-du-commun/)



DOSSIER



08 |

Genre,
de quoi parle-t-on ?

CLAIRE GAVRAY



12 |

Le genre à l'Université de Liège

ANNIE CORNET



16 |

Solidarité intergénérationnelle
chez les migrantes sud-américaines

MARIA VIVAS ROMERO & LUCA PIDDIU



19 |

Sept clés pour comprendre
la malnutrition & les discriminations
liées au genre

GWENDOLINE ROMMELAERE



07 |

DOSSIER

Femmes & hommes :
à égalité ?

FEMMES & HOMMES · FEMMES MIGRANTES
LE GENRE À L'ULG · FEMMES & NUTRITION

DOSSIER



Genre, de quoi parle-t-on ?

Qui n'a pas entendu parler du genre? Mais qui comprend vraiment ce que ce terme signifie, quelle est sa portée? Combien de fois découvrons-nous un tableau statistique ventilé par « genre »? Ce terme nous apparaît comme synonyme du mot « sexe » qui réfère aux différences anatomiques et biologiques entre les hommes et femmes. Si l'ensemble des sociétés passées ou présentes établissent la distinction entre deux groupes sexués, notons d'emblée qu'elles ont différé quant à l'importance et au statut à accorder à cette distinction.

Histoire du genre

Le terme « genre » a pris naissance au milieu du vingtième siècle dans les milieux psychiatriques et médicaux aux États-Unis pour désigner le sexe « psychologique », le sentiment qu'on a d'appartenir à un sexe particulier. En 1972, la sociologue Ann Oakley se l'est appropriée pour le distinguer du terme « sexe », ce dernier renvoyant au corporel, au biologique contrairement au genre qui renvoie au culturel et au social. Ce concept sociologique s'inscrit en droite ligne des nombreux travaux européens et américains de recherche féministe qui ont pris naissance au vingtième siècle et qui, dans la foulée d'un mouvement social fort ont cherché à théoriser les processus sociaux de hiérarchisation et de marginalisation des femmes sur base du sexe dans la sphère privée puis publique. Historiquement, le féminisme représente un courant de pensée et un courant politique bien antérieur au vingtième siècle mais c'est après la seconde guerre mondiale que des travaux de recherche ont pu prendre corps et attaquer de front le postulat de complémentarité « naturelle » entre les groupes sexués. À l'origine, ils se sont principalement intéressés à l'assignation des femmes dans le mariage et dans les tâches de reproduction facilitée par la socialisation précoce et les mécanismes de stéréotypisation.

La place des hommes & des femmes

Il est nécessaire de se rappeler le contexte très défavorable aux femmes qui a prévalu après la révolution française en matière d'égalité devant la loi, du droit à l'éducation, au travail, aux revenus personnels, à la maîtrise de leurs biens et à la citoyenneté. La question de la construction sociale de ce qui est placé du côté du masculin et du féminin, de la place des hommes et des femmes, (de leurs droits et devoirs...) traverse en fait l'ensemble des périodes historiques et des sociétés à travers le monde, cela même quand, ce mécanisme de dualisation est tu et non reconnu. Dans certaines sociétés qui s'appuient largement sur la famille, c'est au départ de cette dernière que s'est organisée principalement la mise sous tutelle et l'exploitation des femmes

sous le couvert de l'argument de complémentarité. Cela reste vrai dans de nombreuses régions du monde et vaut aussi pour nos pays qui, durant les deux siècles passés, ont promu le modèle de famille nucléaire et celui de gagne-pain masculin.

Le genre comme objet d'étude

Le concept de genre et son objet d'étude (la question de la construction sociale du masculin, du féminin et de la place des deux groupes sexués) ont pu émerger à un moment historique favorable au modèle de pensée démocratique dans la mesure où on pensait que ce dernier offrirait des garanties de paix et de stabilité, permettrait d'allier les objectifs de liberté et de justice des citoyens avec des objectifs de développement et de prospérité. Il semblait soudain aller de soi de chercher à lutter contre les inégalités et hiérarchies entre hommes et femmes et contre les violences dont elles sont souvent victimes. Les années 60 avaient déjà représenté une coupure entre un positionnement féministe essentialiste - de plus en plus minoritaire et cherchant à valoriser et faire reconnaître les compétences et le travail « féminins » sans remettre en cause le modèle de famille nucléaire et de complémentarité sexuée - et un positionnement féministe critique constructiviste, qui appelle à considérer la famille et la complémentarité sexuée comme une construction sociale liée à une société donnée et une époque particulière.

Le recours au terme de « genre » et d'études « genre » a représenté l'étape suivante. Il a été pensé nécessaire pour clarifier le cœur du positionnement théorique anti-essentialiste des différences. Le recours progressif au terme genre a aussi été considéré comme permettant de quitter une approche en termes de victimisation et uniquement focalisée sur les femmes. Le concept de genre obligeait désormais à s'interroger sur chacun des termes (homme-femme / masculin-féminin), chacun de ces pôles ne pouvant se comprendre indépendamment de celui qui lui est opposé. Si le concept de genre a souvent été associé à une vision très déterministe, la position qu'il propose est beaucoup plus nuancée. Les personnes sont vues comme des acteurs et leur dynamique interne et subjective est pensée comme résultant à la fois de l'intériorisation de préceptes genrés - le plus souvent non-dits et non-conscients - et de la capacité, des opportunités personnelles et collectives à se comporter en acteur social. Dans toutes ses définitions, le genre doit être pensé et écrit au singulier. Soit il fait référence aux mécanismes de dualisation et de hiérarchisation sexuée à l'œuvre à chaque niveau de la réalité sociale (niveau symbolique, sociétal, institutionnel, organisationnel, interpersonnel et individuel).

Soit il devient le synonyme des « rapports sociaux de sexe » qui en découlent. L'expression « rapports sociaux » désigne les relations, les interactions, interdépendances, conflits d'intérêt qui s'établissent entre les individus et groupes en fonction de leur position respective dans l'organisation sociale. Avec le temps, une attention grandissante a été accordée au croisement avec d'autres rapports sociaux (ethniques, de classe, de nationalité, de génération...). De nombreux travaux de recherche ont ainsi affiné les analyses (notamment en matière de travail et d'emploi). Ces dernières comparent désormais non seulement les femmes et les hommes mais également différents sous-groupes de femmes (par exemple travailleuses peu qualifiées versus « cadres » ; femmes autochtones versus immigrées) au regard du pouvoir de négociation détenu par chacun d'entre eux. C'est ce croisement entre différents rapports sociaux que traduit le concept d'intersectionnalité qui trouve une illustration dans les articles qui suivent.

Genre & organisation du travail

Si le concept de genre s'est autant répandu, c'est aussi parce qu'il a été progressivement adopté par les organisations internationales soucieuses de combattre la faim ou la violence contre les femmes à travers le monde. La démarche de « mainstreaming de genre » a été prônée sur la dernière période comme approche structurelle qui s'applique à toutes les phases d'une politique quelle qu'elle soit (préparation, décision, mise en œuvre, évaluation). Il s'agit de tenir compte de la situation différente et la position potentiellement inégale des femmes et des hommes face aux problèmes à résoudre et aux solutions à trouver. Le but est de (ré)organiser, d'améliorer, d'évaluer les processus de prise de décision en réfléchissant avec les femmes des enjeux, dangers et atouts spécifiques que représente le projet. Des politiques spécifiques de « gender budgeting » se sont aussi mises en place pour évaluer les budgets, équilibrer les revenus et les dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Des écueils sont néanmoins régulièrement soulignés comme une tendance à techniciser et

standardiser le combat pour l'égalité, avec le risque de voir certaines initiatives, comme le micro-crédit, dans les pays du sud passer à côté de ses missions et des bénéficiaires attendus s'il est octroyé en priorité aux femmes sans vérifier que ces dernières ont bien accès aux bénéficiaires finaux de leur activité. En même temps, réfléchir dans ces termes ne suffit pas nécessairement

pour faire évoluer les mentalités et notamment celles des hommes. Il en va de même dans nos régions qui, jusqu'ici, ont préféré investir dans des mesures de conciliation vie privée-vie publique pour les seules femmes et qui continuent à placer le pouvoir, l'accès aux ressources financières et les compétences monétaires du côté du masculin. Les phénomènes de plafond de verre, de plancher

gluant ou de tuyau percé décrivent la déperdition de femmes quand on monte dans la hiérarchie. En Europe, les postes de haute direction resteraient occupés à 80% par des hommes ; 64% à l'échelon en dessous^{#1} et 56% à l'échelon encore en dessous. Ceci concerne l'ensemble des secteurs d'activité. L'Université elle-même reste concernée par ces phénomènes comme nous le verrons dans l'un des articles de ce dossier.

De la lutte pour l'égalité à la nécessité de rentabilité

On le voit sans peine : le genre est traversé par des dimensions historiques et politiques fortes (au sens large). On se trouve face à une conception mouvante et diverse du genre. Des analystes, bien au-delà du champ des études « genre », interrogent le positionnement (néo)libéral dans la mesure où ce dernier cherche dans tous ces domaines à appliquer le libéralisme politique (égalité des droits dans un contexte de concurrence et de libre-échange : liberté d'entreprise, de consommation, de travail...) sans garantir une égalité de résultats ni reconnaître ouvertement la construction sociale du féminin et du masculin. Le « gender marketing » en vogue s'appuie sur les stéréotypes sexués en matière de comportements et de goûts et vient en boucle renforcer ces idées généralisantes.

#1 EN SAVOIR PLUS SUR [HTTP://WWW.LEMONDE.FR/SCIENCES/ARTICLE/2012/05/24/LA-CHERCHeuse-ENTRE-PLANCHER-COLLANT-ET-PLAFOND-DE-VERRE_1707073_1650684.HTML#0QVUDZMROR04BL1.99](http://www.lemonde.fr/sciences/article/2012/05/24/la-chercheuse-entre-plancher-collant-et-plafond-de-verre_1707073_1650684.html#0QVUDZMROR04BL1.99)

EN EUROPE,
les postes de haute direction
resteraient occupés à 80%
par des hommes



On n'a jamais constaté une assignation sexuée aussi forte et généralisée du rose ou du bleu et des jouets chez les enfants. Le passage de l'objectif de lutte contre les inégalités à celui de diversité a eu, à côté de retombées positives, des effets pervers (visée utilitariste cherchant à « profiter » des qualités et avantages supposés de chaque sous-groupe, avec le risque de ré-essentialiser chacun d'eux). Comme quoi le vocabulaire a son importance ! L'objectif d'augmentation du taux d'emploi des femmes sans en examiner la « qualité » tombe à point avec de nouvelles niches d'emplois à pourvoir dans les métiers du « care », du soin d'autrui. Les arguments de complémentarité sont ainsi de retour depuis quelques années pour justifier la promotion de femmes dans certaines fonctions et professions particulières, et cela à tous les niveaux de diplôme et de qualification. Les stéréotypes jouent leur rôle à ce niveau et, quand il le faut, vont être « affinés », par exemple pour vanter les mérites des femmes maghrébines ou sud-américaines dans la mesure où leur culture les prédestinerait à la garde des jeunes enfants ou des personnes âgées... On a pu lire à foison dernièrement que les femmes sont utiles aux entreprises pour leur esprit consensuel (qu'importe la variance observée à ce niveau entre les femmes !). Mais selon Réjane Sénac, ce serait désormais de plus en plus en argent trébuchant et en termes de performances financières que l'on justifie après calcul l'apport des femmes à l'économie et à l'entreprise. On serait ainsi passé en un siècle de l'exclusion des femmes à leur inclusion sous condition de rentabilité financière (avec l'abandon progressif de l'argument premier de citoyenneté qui avait précédé). Le même type de raisonnement serait désormais utilisé pour justifier la création de crèches ou l'accueil des personnes déplacées. L'équité référant à la base à une justice naturelle basée sur les droits humains s'apparenterait désormais à une « égalité flexible » dont on définit peu les termes de cette flexibilité et qui va définir ces derniers. Qu'est ce qui est désormais juste ou injuste ? Le trio « libéralisme, équité, individualisme » (intitulé de Marc Blondel) semble livrer au marché nos sociétés, nos relations sociales, nos vies, nos sentiments, nos corps.

Dernières évolutions

Parallèlement, ces dernières années, la question du sexe et de la sexualité s'est invitée au cœur du débat public (comme ultime question à apporter dans le champ du débat démocratique et en droite ligne de la mise à l'agenda des questions d'identité et de demande de reconnaissance). La définition du terme « genre » s'en trouve une nouvelle fois élargie, transformée, voire « fractionnée ». Elle retourne quelque part à ses origines. Selon ce qu'affirme Judith Butler dans son ouvrage 'trouble dans le genre', le genre produirait le sexe qui serait lui-même une construction sociale. Le genre serait performatif en ce qu'il prend corps du fait même de son énonciation « jusqu'à produire les sexes eux-mêmes, et cela par une série d'actes répétés [...] qui se figent avec le temps de telle sorte qu'ils finissent par produire l'apparence de la substance, un genre naturel de l'être ». Dans ce cadre, les revendications dépassent une meilleure connaissance et une acceptation inconditionnelle des minorités sexuelles jusque-là largement ignorées et discriminées.

ON A JAMAIS constaté une assignation sexuée aussi forte des jouets chez les enfants

Elles visent une reconnaissance de genres pluriels conçus comme une synthèse ponctuelle de différents composants présentés désormais comme fluides et dont on peut jouer pour dénoncer leur classification : un sexe, une préférence sexuelle (homosexuelle, hétérosexuelle, bisexuelle) et une identité sexuelle (le sexe ressenti qui peut différer du sexe assigné).

Sous la plume de Teresa de Lauretis, une théoricienne du mouvement queer (terme anglais qui signifie « bizarre »), ce mouvement radical qui combat les stigmates et les met en scène offre une nécessaire complémentarité au féminisme matérialiste car ce serait la seule alternative crédible au patriarcat hétéro-normatif considéré ici comme à l'origine de l'oppression conjointe des femmes et des personnes

trans. Des malaises et craintes existent ici aussi, certain(e)s craignant de voir la question des inégalités et discriminations entre les femmes et les hommes renvoyées à son invisibilité de départ alors que ces phénomènes persistent et peuvent même se renforcer à travers le monde. Bon nombre de chercheurs et chercheuses en études féministes et de genre s'efforcent de garder ces questions et réalités au centre de leurs réflexions et analyses, cela tout en laissant une place aux nouvelles connaissances scientifiques qui obligent sans cesse à revoir ses thèses et hypothèses. La science est à ce prix. Les derniers développements de la notion de genre dont nous venons de parler et les incertitudes auxquelles sont confrontés bon nombre de nos contemporains sont l'occasion pour des groupes de pensée et d'opinion très traditionnels - voire réactionnaires - de discréditer les études de genre et ce qu'ils présentent être une collusion entre politiciens, intellectuels et chercheurs. La prétendue théorie du genre chercherait à s'attaquer à la famille et à déstructurer la société en niant le caractère naturel du principe de complémentarité entre les sexes, poussant désormais nos enfants à choisir entre être une fille ou un garçon...

Ce récit historique, les textes fondateurs et les arguments qui se sont succédés autour des questions que je viens brièvement d'introduire ici, la matérialité des inégalités, des discriminations, de leurs enjeux : tout cela sera abordé et discuté dans le cadre du master complémentaire en études de genre organisé dès la rentrée académique prochaine par les différentes universités francophones du pays. La Belgique aura été le dernier pays européen à créer un tel enseignement mais il semble que les conditions favorables soient aujourd'hui - enfin - réunies (pressions européennes, soutiens politiques accrus, identification de besoins en termes de connaissances scientifiques, de formation, de conception de boîte à outils politique de terrain).

Pour plus d'informations à propos de ce master, de son contenu et organisation, se rendre sur la page <https://www.mas-tergenre.be> ●

CLAIRE GAVRAY, CO-FONDATRICE DU FERULG,
CHEFFE DE TRAVAUX À L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES & SOCIALES
& À LA FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE & DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

DOSSIER



Le genre à l'Université de Liège

ANALYSE & MISE EN PERSPECTIVE DES DONNÉES SEXUÉES

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagé, dans sa Déclaration de politique communautaire et dans le Partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses, à prendre des mesures visant à encourager l'égalité entre les hommes et les femmes dans les carrières scientifiques. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en place un réseau interuniversitaire de personnes de contact genre qui ont pour mission de collecter des données statistiques sexuées dans leur université (étudiants et personnel universitaire), de déposer un plan d'actions aux autorités académiques et de mettre en place des pistes d'action. Le recteur a, par ailleurs, désigné en octobre 2014, pour la première fois à l'ULg, une conseillère Genre et à la Diversité pour l'ULg. Un premier rapport a été réalisé en 2014 qui reprenait les données avec une analyse longitudinale (2003/2008/2012). Les données ont été mises à jour et complétées en décembre 2016^{#01}.

Étudiant-e-s

Les filles sont majoritaires chez les étudiants (57%) mais comme dans toutes les universités, on observe une répartition sexuée des étudiantes et étudiants selon les filières d'études à l'ULg.

	F	%	H	%
Sciences humaines & sociales	1 349	63%	798	37%
Santé	694	62%	420	38%
Sciences & techniques	399	38%	656	62%
TOTAL	2 442	57%	1 874	43%

C'est dans la Faculté de Sciences appliquées qu'il reste une minorité de filles et où ces chiffres évoluent peu ces dernières années (19% de filles en sciences de l'ingénieur et informatique). À l'inverse, les filles sont majoritaires dans certaines filières comme la psychologie mais aussi la médecine vétérinaire. On a donc encore des choix sexués des études entre les filles et les garçons. Il faut donc continuer à s'interroger sur les représentations que les filles et les garçons ont des différentes filières en secondaire, sur les raisons qui peuvent expliquer ces choix et sur les actions à mener pour casser ces stéréotypes et choix sexués. On sait notamment que les filles s'orientent vers les filières qui mènent à l'enseignement, dans un souci de conciliation vie privée-vie professionnelle et/ou qui restent associées à des compétences et des valeurs perçues comme féminines telles que l'éducation et les soins aux personnes. La comparaison des chiffres en 1^{er} bac et en master montre un taux de réussite plus élevé des filles et cela se marque dans toutes les facultés. Il serait sans doute pertinent de s'interroger sur les raisons de ces

différences sexuées : connaissances, compétences et attitudes des filles et des garçons (facteur individuel), attitudes des professeurs à l'égard de l'un et l'autre sexe (facteur individuel) ou types d'attentes pédagogiques et modes d'enseignement plus adaptés à l'un ou l'autre sexe (facteur organisationnel).

Doctorant-e-s

Les filles représentent 42% des diplômés aux doctorats avec d'importants écarts selon les facultés.

	F	%	H	%
TOTAL	98	42%	134	58%

La durée moyenne du doctorat est assez similaire entre les filles et les garçons. Par contre, elles sont moins nombreuses à terminer leur doctorat. Quelles sont les raisons de ces abandons. Est-ce la difficulté de conciliation vie privée-vie professionnelle pour les jeunes chercheurs ? Une vision de la carrière scientifique et académique ? Les perceptions relatives à l'intérêt d'un doctorat pour leur carrière ? Le manque d'encouragement et de soutien du promoteur ?

Le personnel scientifique & académique

Le corps scientifique comprend les assistants, les assistants chargés d'exercices, les premiers assistants, les chefs de travaux, les agrégés de faculté, le grade de conservateur et de lecteur, les maîtres de langue et les scientifiques « Haute École ». Le personnel académique comprend les professeurs ordinaires (temps plein), les professeurs extraordinaires (professeur ordinaire à temps partiel), les professeurs (temps plein et temps partiel), les chargés de cours (temps plein et temps partiel), les enseignants « Haute École » (cadre résultant des processus de fusion avec HEC et avec la Haute Ecole d'architecture de Liège). Les titres de maître de conférence (temps partiel) et de suppléant (temps partiel) peuvent être accordés pour une période temporaire.

	F	%	H	%
ACA Personnel académique	168	25%	508	75%
SCI Scientifiques définitifs	152	44%	192	56%
Scientifiques temporaires	772	48%	837	52%
SCI Total des scientifiques	918	47%	1 025	53%
PATO Personnel PATO	954	62%	595	38%
TOTAL	2 031	49%	2 105	51%

#01 LES RAPPORTS SONT DISPONIBLES À L'ADRESSE SUIVANTE : ANNIE.CORNET@ULG.AC.BE

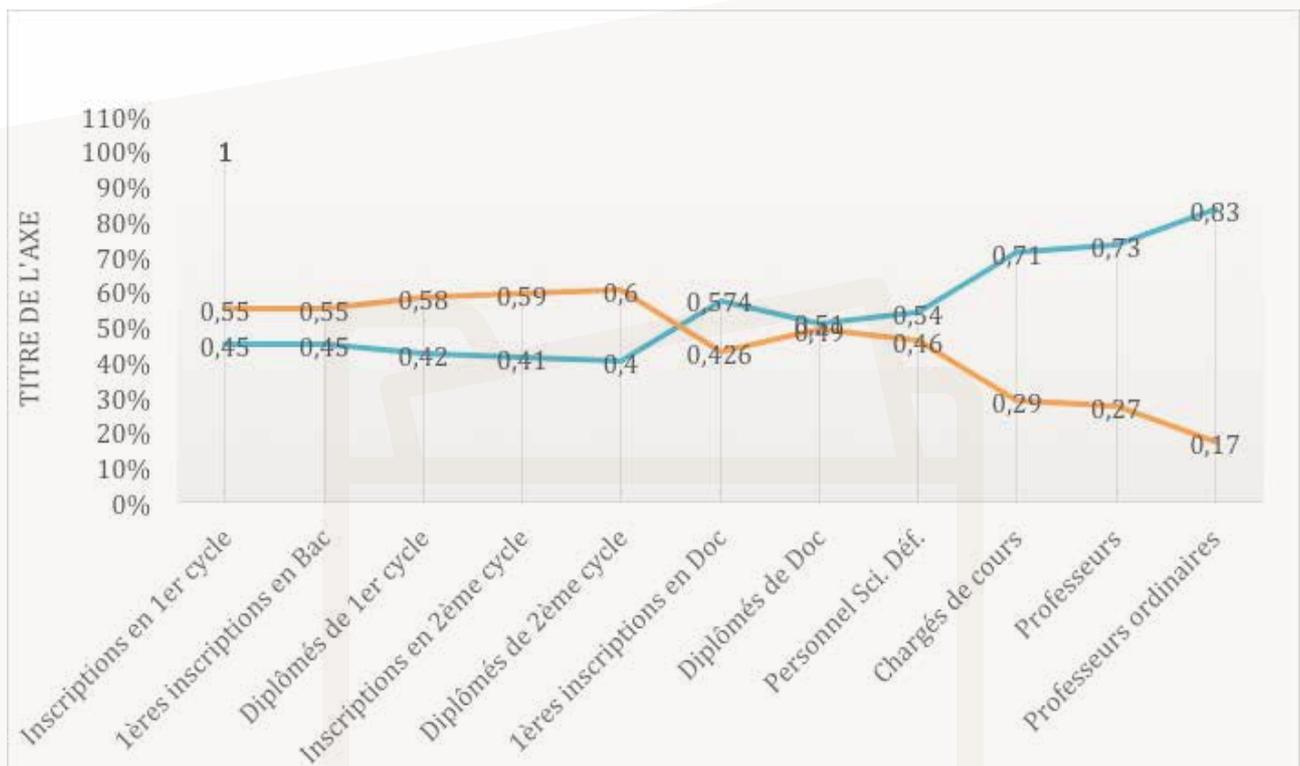


Même si on observe une féminisation du corps enseignant, les femmes restent minoritaires à tous les niveaux de la carrière académique. Le graphe ci-joint témoigne de l'effet ciseau qu'on retrouve dans toutes les universités en regard de la part des femmes aux différentes étapes de la carrière. Un inventaire des responsables des centres de recherche de l'ULg, réalisé en 2014, montrait que dans 87% des cas le responsable et/ou directeur de centre est un homme.

Coopération au développement

Dans le document du Pacodel, réalisé en janvier 2016, 54 projets de la coopération internationale à Liège sont présentés, 14 sont portés par des femmes. Les thèmes sont les ressources naturelles, l'aménagement du territoire, l'alimentation, la santé, culture et société, formation, un seul a un axe genre.

TABLEAU 4 / CARRIÈRE À L'ULG (2016)



Enquête auprès du personnel scientifique & académique

Nous avons voulu collecter l'avis du personnel scientifique et académique de l'ULg sur cette question de la sous-représentation des femmes dans le personnel académique. Notre questionnaire a été distribué à tout le personnel académique et scientifique de l'ULg soit plus de 2400 scientifiques et 640 académiques. 687 personnes ont répondu à l'enquête. Les résultats seront publiés prochainement dans un *working paper*. La première question visait à demander la perception du pourcentage de femmes dans les différents statuts ciblés. Nous voulions voir si les personnes interrogées avaient une vision assez claire de la sous-représentation des femmes dans les carrières académiques et scientifiques. Ce petit test montre clairement qu'on est largement dans le champ des représentations avec peu de personnes qui ont une évaluation exacte du % de femmes dans les différents statuts, avec l'impression d'égalité au niveau du statut de professeur ordinaire qui est bien loin de la réalité même si les derniers chiffres sont plutôt encourageants.

Nous proposons ensuite les raisons qui pouvaient expliquer cette sous-représentation, propositions construites à partir d'une revue de littérature et de nombreux échanges avec les autres personnes de contact genre au sein des différentes universités. L'analyse des données montre clairement que les questions de conciliation vie privée/ vie professionnelle (70% d'accord ou tout à fait d'accord) et la maternité (67%) sont perçus comme les raisons majeures de cette sous-représentation des femmes par une majorité des répondants tout comme les stéréotypes et préjugés (60% d'accord ou tout à fait d'accord). Une majorité (54%) pensent que le temps passé pour les services à la communauté peut être pénalisants pour les femmes, mais pas nécessairement le temps passé pour les cours. Là aussi il faudra essayer d'objectiver ce qu'est ce service à la communauté qui peut pénaliser les femmes dans la carrière. Les femmes auraient aussi moins de séjour effectués à l'étranger (43%). Nous ne disposons pas de données statistiques qui nous permettent de valider cette information, hormis les informations des séjours financés par le FNRS qui ne montraient pas une sous-représentation des femmes dans ces financements.

IL Y A
une impression d'égalité
qui est bien loin d'être la réalité

L'obligation de séjour à l'étranger est sans doute à mettre en lien avec les critères de promotions perçus comme pénalisants pour les femmes par 47% des répondants. Sur les pistes d'action, les avis sont très partagés. Premier élément à mettre en évidence: les quotas ne sont pas perçus comme une mesure efficace. Seulement 16% sont plutôt d'accord, 6% tout à fait d'accord. La mesure qui semble susciter le plus d'adhésion c'est plus de femmes aux postes de responsabilité et aux postes de vice-recteurs à l'ULg (75% y sont plutôt favorable), mesure qui, paradoxalement, risque de passer par des quotas! On voit aussi un intérêt pour certaines mesures qui relèvent des actions positives comme un coaching des femmes dans leur carrière

académique ou des mesures de financement des gardes d'enfants (68%), mesures qui auraient l'avantage de concerner les deux sexes. 47% pensent qu'il faut revoir les critères de recrutement et de promotion. Les autres universités francophones, comme l'ULB, ont lancé des projets en ce sens.

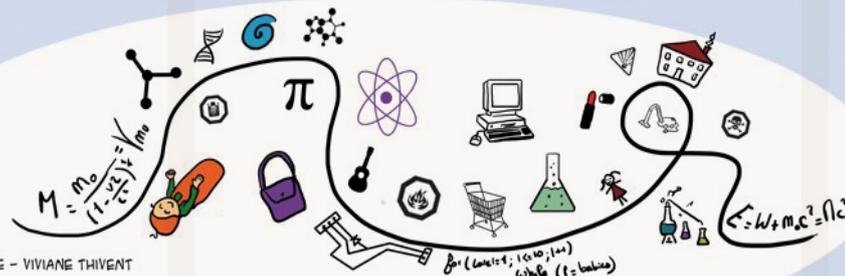
Conclusions

L'égalité des femmes et des hommes à l'Université de Liège est en chemin. Il reste toutefois des étapes à franchir pour acquérir une vraie égalité aux différents niveaux de l'université au-delà des statistiques et de la représentation des femmes. Il paraît essentiel, dans l'alignement du plan stratégique, de travailler sur les stéréotypes sexués, sur les constructions sociales du féminin et du masculin telles que les représentations, sur les compétences et les capacités de chacun des sexes, les intérêts et les attentes de l'un et l'autre sexe, la vision des rôles sociaux attribués à l'un et l'autre sexe. On est ici clairement dans le champ des représentations sociales. ●

ANNIE CORNET, PROFESSEURE ORDINAIRE - HEC-ULG

Parce que les femmes ne font pas que pleurer ou aimer

LA GRANDE ALICE - VIVIANE THIVENT



DOSSIER



Solidarités intergénérationnelles chez les migrantes sud-américaines

LE CAS DES FEMMES DANS LES TITRES & SERVICES À BRUXELLES

Les aiguilles de votre montre se superposent, pointant vers le chiffre 12. Il est midi, et votre ventre gargouille déjà. Vous n'avez pas fini tout ce que vous voudriez faire, mais tant pis, le reste du boulot sera remis à l'après-midi. Soudain, un heurt sur la porte du bureau, au 10^e étage d'une tour bruxelloise. C'est vrai : la femme de ménage doit passer aujourd'hui. « Entrez », tonnez-vous, peut-être un peu fort. Vous échangez quelques mots polis avec cette dame d'un certain âge, au teint hâlé et aux cheveux noirs. Sa fille va bien, elle travaille à quelques rues d'ici, aide à domicile chez des octogénaires. Vous vous excusez poliment et agrippez votre sandwich pendant que la travailleuse s'affaire à ses balais et éponges.

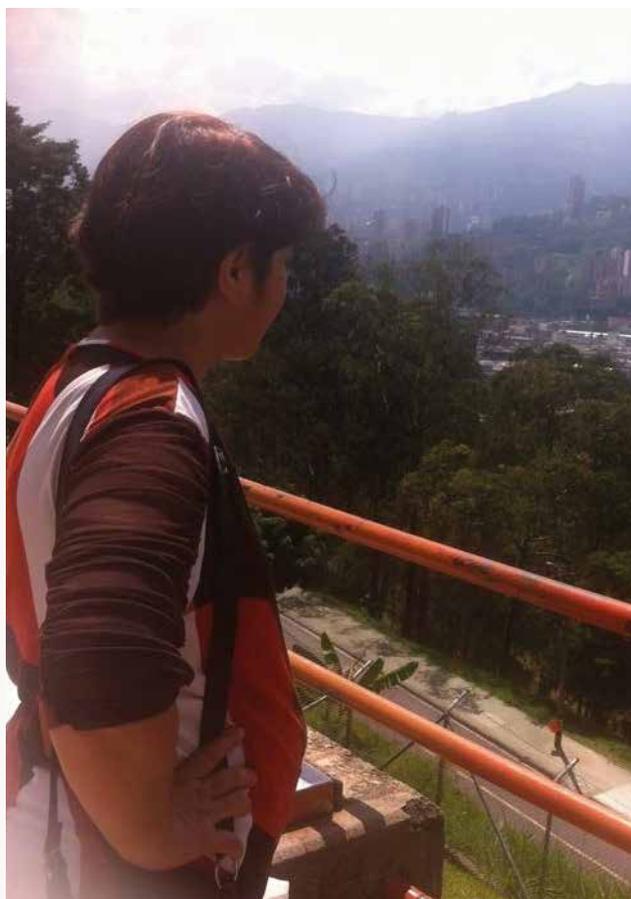
Cette femme, elle ne vient pas d'Espagne comme vous pouvez le penser, bien qu'elle pourrait y avoir transité. Elle vient de Lima ou de Bogota, et elle est venue travailler en Belgique pour

assurer son avenir et celui de sa famille, dont une partie est restée au pays. En quête d'une protection sociale, ces mères, ces filles ont réussi à tisser des réseaux de solidarité traversant l'océan. Elles sont travailleuses domestiques auprès d'un diplomate sud-américain, femme de ménage en titre et service, aides domestiques pour des personnes âgées, aides-soignantes, travailleuses domestiques. Parfois, plusieurs de ces rôles en fonction de ce que le marché du travail veut bien leur céder.

Trois situations de migration

Quel est leur parcours ? Comment sont-elles arrivées en Belgique à la recherche de travail et dans ce domaine ? En premier lieu, il est nécessaire de préciser le contexte du continent Sud-Américain, qui est d'abord un ensemble de pays aux histoires, cultures et traditions variées avant d'être un ensemble homogène (comme on le dit parfois de « l'Afrique »). Les pays d'Amérique du Sud sont, à l'instar des pays africains, des nations post-coloniales, et il y subsiste d'importantes divisions ethniques, de genres et sociales.

À la base de la pyramide, on retrouve des femmes « de couleur », d'origine indigène ou afro-latino-américaine, qui ont toujours été désavantagées à plusieurs égards : peu d'accès à la sécurité sociale nationale et peu d'accès au monde du travail. Pour celles-ci, l'immigration est un moyen d'acquiescer une protection sociale, de protéger leurs familles pour le dire prosaïquement. Pour la deuxième génération de femmes migrantes, les mères ou parentes de ces dernières avaient déjà entrepris une migration interne des milieux ruraux vers les centres plus urbanisés. C'est pour cette raison que beaucoup de ces femmes sont originaires de Lima ou de Bogota, les deux villes les plus importantes du Pérou et de la Colombie. Les femmes de la deuxième génération vont bien souvent continuer ce chemin, se déplacer vers l'Europe, avec les contacts recherchés par leur mère, qui leur ont en quelque sorte préparé le terrain. On peut voir cela comme une chaîne de migration propre aux femmes de ce milieu ethnique : d'abord dans le Sud de l'Europe, typiquement en Espagne, par facilité d'immigration (« privilèges » pour les ex-colonies) et de la langue, évidemment, puis vers le Nord de l'Europe. Cela leur permet un accès relativement rapide, par rapport à d'autres migrants, à la citoyenneté. Les femmes en question sont souvent restées en Espagne, étant devenues citoyennes espagnoles, jusqu'à la crise économique de 2008/2009. Elles étaient confrontées à un choix : soit, se contenter du chômage espagnol et retourner en Amérique latine, soit tenter leur chance dans le Nord de l'Europe.



Un autre groupe est constitué de femmes venues en Europe dans les années 70 et 80, appartenant à une classe sociale plus élevée, notamment des proches de diplomates. Enfin, on peut constituer un troisième groupe de femmes, assez semblable au premier en termes d'origine sociale et ethnique, mais n'étant pas passé par un chemin migratoire complexe. Les femmes de cette « catégorie » sont directement venues en Belgique, grâce à un réseau de leurs familles établies dans le plat Pays. Fait notable, il existe aussi, parmi ces groupes, des femmes qui entreprennent le voyage pour des raisons plus personnelles, liées à leur envie de découvrir une autre vie en Europe, quand bien même ces raisons sont sous-tendues par des motifs économiques. Dans le cas des femmes du premier ou du second groupe, ces dernières n'arrivent pas seules. Au Pérou, le mot passe qu'une place se libère en Belgique. Les femmes des réseaux péruviens financent leur voyage, en laissant bien souvent des dettes derrière elles, et sont accueillies par des réseaux déjà constitués de membres féminines de leur famille. Celles qui viennent avec leur conjoint et/ou famille représentent des cas particuliers de femmes plus élevées socialement, ne travaillant pas dans le milieu domestique, et ayant parfois rencontré un conjoint de nationalité belge.

Enfin, il existe différents statuts, en plus des fonctions socio-professionnelles auxquelles ces femmes ont accès. Certaines viennent avec un Visa touristique, pour trois mois et restent quelques temps en tant que travailleuses. Avec les régularisations belges de 2001 et 2009 en la matière, elles peuvent obtenir un statut plus régulier via un visa de travail, qui donne accès à un permis de résidence en Belgique. Une autre catégorie avec un visa diplomatique comme employé du personnel diplomatique. Ces dernières n'ont accès qu'au volet « santé » de la protection sociale belge, et sont complètement dépendantes de ce que propose l'employeur. Un troisième et dernier groupe représente des femmes venues en Belgique dans les années 80 comme réfugiées politiques et ayant obtenu la nationalité belges. Malgré le fait qu'elles aient fait des études en Amérique latines, elles n'ont pu accéder à d'autres fonctions qu'aides ménagères en raison de l'absence de reconnaissance de leurs études en Belgique.

Solidarité formelle & informelle

Les différents accès à la protection sociale, regroupée sous plusieurs types de protection sociale dont l'accès au chômage, les pensions, les assurances santé, l'accès au logement... peuvent se faire sous une dimension formelle ou informelle. Ces mécanismes fonctionnent de façon différentes dans un groupe socio-professionnel d'apparence homogène, comme les travailleuses domestiques immigrées d'Amérique latine. Il s'agit de deux arrangements particuliers : le premier, plus informel, est utilisé par des femmes aux conditions sociales plus modestes, d'origine amérindiennes ou afro-latino-américaines, et qui avaient eu dans leur vie, même dans les pays d'origines, moins ou pas d'accès à la protection sociale formelle. Elles avaient donc dû faire face à leurs besoins de protection sociale à travers ces types de contacts (informels), de gens qui prenaient

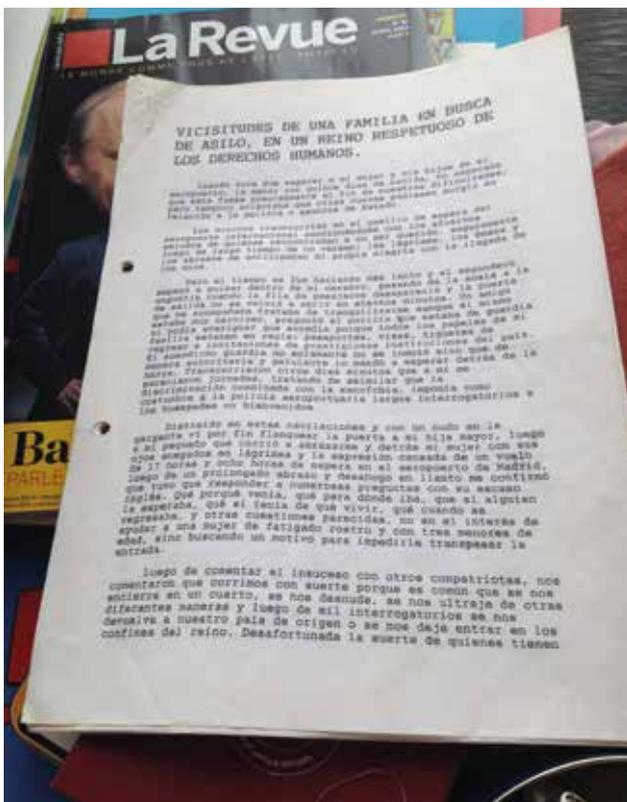
soin d'elles par exemple. De par leurs âges également, dont la plupart ont entre 50 et 70 ans, le seul moyen d'accès à la protection sociale s'avère être leurs réseaux informels entretenus à travers une réciprocité établie, notamment avec des transferts d'argent d'autres femmes restées au pays. Et, bien souvent, même si ces femmes avoisinent l'âge de la pension, elles ne

peuvent compter sur celle-ci. L'autre arrangement est beaucoup plus formalisé, et est utilisé par des femmes plus avantagées socialement, des femmes blanches ou métisses, qui avaient eu un accès à la protection sociale formelle avant de venir en Belgique. Elles bénéficient donc pour partie d'une protection sociale en Amérique latine, résultant de leurs années de travail

là-bas, et d'une protection sociale en Belgique. Cela leur permet notamment un autre confort de vie que les femmes de la première catégorie, dont des allers retours entre les deux pays (six mois ici, six mois là-bas). Pour autant, elles entretiennent des relations informelles également, mais de façon bien moindre. Il existe des pratiques bien particulières qui traversent les solidarités formelles et informelles. Tout d'abord, la mobilité : quand il n'y a pas assez de ressources, il faut continuer à bouger. Ce mécanisme, quasiment de survie, pourrait-on dire, est appris aux jeunes filles dès l'enfance. Une seconde pratique se met en place une fois le déplacement effectué, il s'agit d'envoyer des fonds vers la famille restée en Amérique latine. Cet argent sert principalement à construire une habitation, ce dont se chargent le plus souvent les hommes. Elles investissent également dans des assurances-vie, afin de pouvoir rapatrier leurs corps et couvrir les frais en cas de malheur. Qui plus est, les migrantes réalisent des transferts d'argent pour assurer l'éducation de leurs filles. Pourquoi des filles et non des garçons ? La raison est simple : elles vont essayer d'établir une réciprocité avec les parents de sexe féminin, leur assurant leur prise en charge par une femme de leur famille dans le futur. Les hommes, quant à eux, se rattachent à d'autres réseaux de solidarité et, étant liés à des métiers d'ouvriers ou d'employés à bas revenus sur place (taximen, chauffeur de bus), ceux-ci conservent un niveau d'éducation en moyenne plus bas que les femmes. Enfin, un quatrième type d'investissement se révèle être les pensions transnationales.

Si des transferts d'argent issus de solidarités intergénérationnelles chez les femmes sud-américaines permettent effectivement d'offrir une scolarité aux jeunes filles, voire des études supérieures, l'accès à certaines professions (médecin, infirmières...) reste difficile pour les femmes d'origine indigènes, par exemple. Le marché du travail en Amérique latine s'avère en effet très ethnostratifié, ce qui peut conduire une jeune fille ayant fait des études à poursuivre le chemin de l'immigration de sa mère, qui, elle, reviendra dans son pays. Dans ce genre de cas, on peut remarquer que la question de la classe sociale se confond à celle de l'ethnicité et du genre. En définitive, les systèmes formels et informels sont influencés par plusieurs éléments : l'ethnicité, la classe sociale, le genre, la génération, la religion et l'engagement transnational de la nation desquelles elles sont originaires. Ces facteurs ne sont pas fixes dans le temps. Ils varient fortement au gré des moments de la vie, des crises familiales...

L'IMMIGRATION
est un moyen de protéger
leurs familles



« LA COLOMBIE NOUS UNIT »

Les programmes transnationaux ont été mis en place en Colombie dès 2010, avec le développement d'un plan appelé « Prospérité pour tous », sous la direction du ministère des Relations Internationales. Plus tard, d'autres projets ont reconnu l'importance de renforcer les liens entre la communauté migrante afin de solidifier sa participation au projet national. « La Colombie nous unit » fut en partie créé pour faciliter la mise en place de ces programmes, sensé, supposément, donner des informations fiables aux immigrés colombiens, via les consulats.

LE PROGRAMME SE DIVISE EN QUATRE AXES :

- 1 **LA COMMUNAUTÉ :** à savoir, promouvoir l'identité et les liens pour la diaspora à l'étranger
- 2 **LE RETOUR :** Cet axe est sensé proposer des aides économiques et sociales lors de leur retour au pays. Parfois, il s'agit d'une politique transnationale comme c'est le cas de l'Espagne. Grâce à des conventions spécifiques, l'Espagne a promu des politiques de retour volontaires avec certaines nations d'Amérique du Sud. Cela permet aux Colombiens de retourner en Espagne avec un paiement anticipé de leur allocation de chômage espagnol, moyennant quoi, ces derniers s'engagent à revenir en Espagne dans les trois prochaines années.
- 3 **LES SERVICES :** Autre dimension, celle des services, principalement privés, aidant les migrants à acquérir des assurances vie privées, plans de pensions, aides au logement et, parfois, assurances-santé. Ces mesures ont été élaborées en collaboration avec des entreprises privées.
- 4 **LA MIGRATION RÉGULÉE :** Ces politiques transnationales sont mises en place dans le but d'établir des ententes avec d'autres pays (au Nord et au Sud) afin de réguler le flux de travailleurs de la Colombie vers l'étranger.

Des programmes transnationaux

Le Pérou et la Colombie sont deux des pays d'Amérique latine aux régimes politiques les plus libéraux du continent. Conséquence de ces inclinaisons : seul 10% du budget national est attribué à la protection sociale. Dès 2010, la Colombie a lancé un programme nommé « La Colombie nous unit » (voir encadré), sensé faciliter l'accès à la protection sociale des migrants. Dans ces programmes et les discussions qui les entourent, l'absence de prise en compte d'éléments spécifiques à certaines réalités socioprofessionnelles est frappante. La migration y est évoquée de façon assez générale, tandis que des informations importantes ne sont pas prises en compte. On ignore par exemple que le continent d'Amérique du Sud envoie la moitié de ses femmes à l'étranger, ou que, dans le cas des métiers de soin, il s'agit du deuxième continent dans le monde en terme de chiffre après l'Asie. Les conflits familiaux à l'origine de la migration ne sont pas non plus abordés, ni les conséquences de cette dernière sur l'éducation des enfants sur place. Assez curieusement, les immigrées sont généralement au courant des différents programmes mis en place dans les pays d'origine, mais seulement via leurs contacts informels. à titre d'illustration, la société de paiement Western Union peut jouer le rôle d'intermédiaire et d'informateurs sur les différentes politiques de diaspora.

En tant que telles, les politiques et programmes mis en place par les gouvernements péruviens ou colombiens sont très peu efficaces, mais elles peuvent fonctionner car des systèmes familiaux de soutiens ont été institués préalablement, servant de relais et facilitant l'accès à des programmes très « bureaucratiques ». Ces derniers doivent cependant encore prendre en compte toute la complexité des vies des migrants, afin de mettre en place des politiques véritablement transnationales. Ceci dit, il s'agit là d'aménagements nécessaires à une situation donnée : il faut bien distinguer le fait que la migration soit une solution totalement adéquate pour répondre aux besoins de protection sociale dans le Sud. Cela passe également par des politiques nationales, impliquant de meilleures redistributions de richesse car les migrations trouvent précisément leurs origines dans ces inégalités socio-ethniques. Certaines de ces femmes sud-américaines en ont même fait un combat politique pour davantage de bénéfices sociaux dans leur patrie. ●

LUCA PIDDIU, UNIVERSUD-LIÈGE
& MARIA VIVAS ROMERO, DOCTORANTE AU CEDEM

DOSSIER



ÉDITO

Sept clés pour comprendre la malnutrition & les discriminations liées au genre

Touchant un tiers de la population mondiale, la malnutrition représente un enjeu universel. Cependant, il semble que ce sont les femmes et les filles vivant en milieu rural qui en sont les premières victimes (FAO, 2013). Qu'est-ce que la malnutrition et d'où provient cette apparente discrimination sont les questions auxquelles cet article va tenter de répondre.

Comprendre la malnutrition

Malgré les progrès techniques des dernières décennies, une personne sur trois dans le monde souffre d'au moins une forme de malnutrition^{#01}. Parmi elles : 800 millions de personnes souffrent de la faim (sous-alimentation prolongée) ; plus de 2 milliards de personnes vivent avec des carences en micronutriments tandis que près de 600 millions de personnes souffrent d'obésité^{#02}. Les causes de la malnutrition sont complexes et interdépendantes, et ses conséquences humaines, sociales, et économiques dépassent le cadre stricte de la santé individuelle. Chez les jeunes enfants, la malnutrition peut avoir des conséquences directes se répercutant tout au long de la vie : retard de croissance, réduction du développement physique et cognitif et difficultés d'apprentissage. Bien que la médecine continue de progresser, en 2014, 159 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient encore d'un retard lié à un épisode de malnutrition. Chez les adultes, la malnutrition affaiblit, rend moins productif et plus vulnérable face à d'autres maladies. Pour les familles paysannes qui vivent de leur travail manuel et qui sont paradoxalement les principales victimes de ce phénomène, les conséquences en termes de revenus et de qualité de vie sont immédiates. Le défi est de taille : pour tenter de répondre à la malnutrition chronique, l'aide humanitaire d'urgence ne suffit pas. Le droit à l'alimentation doit être traité sous tous ces aspects et géré à long terme.

Analyser la nutrition en adoptant une approche genre^{#03}, nous permet de mettre en lumière différents aspects de la problématique mais aussi d'identifier des pistes de solution. Les rôles et positions des hommes et des femmes ne sont pas figés ; ils dépendent d'une région, d'un groupe social et d'une génération à l'autre. Pourtant, en règle générale, les femmes sont confrontées à de plus grandes difficultés que les hommes en ce qui concerne l'accès aux ressources productives, aux marchés et aux services^{#04}. Elles sont aussi confrontées à des obstacles juridiques et sociaux supplémentaires. Selon la Coalition contre la faim (CCF)^{#05}, sept axes doivent être pris en compte pour comprendre la problématique de la nutrition et les discriminations liées au genre.



VUES DU SUD

DOSSIER : FEMMES & HOMME, À ÉGALITÉ ?

RÉFLEXION

#01 LA MALNUTRITION SURVIENT QUAND UNE PERSONNE NE REÇOIT PAS UNE QUANTITÉ SUFFISANTE DE NOURRITURE OU UNE NOURRITURE NON ADAPTÉE. IL FAUT DONC PRENDRE EN COMPTE AUSSI BIEN LES CALORIES NÉCESSAIRES AUX BESOINS JOURNALIERS QUE LES MICRONUTRIMENTS (VITAMINES ET MINÉRAUX). LES PERSONNES EN SURPOIDS OU EN OBÉSITÉ PEUVENT DONC SE RETROUVER DANS CETTE CATÉGORIE.

#02 FAO 2016.

#03 ANALYSER LES RÔLES ET LES RAPPORTS DE POUVOIR ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.

#04 FAO (2010-2011). LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE. LE RÔLE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE. COMBLER LE FOSSE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT.

#05 FICHE THÉMATIQUE GENRE ET NUTRITION (2014). BASÉE SUR LES INFORMATIONS DE LE MONDE SELON LES FEMMES (LMSLF) ET SON PARTENAIRE REMTE BOLIVIE. CHARLIER, S. & DEMANCHE, D., "PERSPECTIVES DE GENRE POUR L'AGROÉCOLOGIE - REGARD CROISÉS SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE". LE MONDE SELON LES FEMMES, 2014.



1 Répartition inégale de l'alimentation

Dans le monde, 75% des personnes souffrant de faim et de malnutrition sont des paysan(ne)s. Ce paradoxe s'explique par le fait que la cause première de la malnutrition reste la pauvreté. Pour lutter contre la pauvreté et assurer une vie digne à leur famille, nombreux-ses agriculteurs et agricultrices vendent leurs produits de qualité, à haute valeur nutritive, pour s'acheter des denrées de moindre qualité et à prix bas^{#06}. Pour les femmes rurales, la situation est encore plus difficile.

S'IL Y A ASSEZ
de nourriture, cela ne pose pas de problème,
toute la famille mange à sa faim.
Par contre, quand il y a rationnement,
ce sont souvent les femmes qui vont manger
après les hommes et après leurs enfants^{#07}

De plus, dans les pays en développement, certains tabous et habitudes alimentaires privent les femmes de consommer des denrées riches en protéines, fer et vitamines. Il faut donc veiller à aller au-delà de l'unité de base, « la famille » ou le « ménage » pour observer la répartition de la nourriture en son sein, pour chaque personne. ●

2 Différents types de productions

Les femmes représentent 43% de la main d'œuvre agricole dans les pays en développement et s'occupent principalement de l'agriculture vivrière qui constitue la majeure partie de l'apport nutritionnel des familles paysannes. En 2011, la FAO estimait que les femmes produisent 60 à 80% des aliments de consommation familiale dans la plupart des pays en développement. Les hommes, eux, s'occupent généralement des cultures destinées à la vente et/ou au secteur de l'agroalimentaire afin d'assurer un revenu à leurs familles. Même si leur rôle est souvent oublié et peu reconnu, les femmes sont donc les principales responsables de la sécurité alimentaire de la famille. ●

3 Accès au marché

Ce sont généralement les hommes qui se chargent de la commercialisation de la production. Dans certains endroits, les femmes n'ont pas du tout accès au marché.

PAR EXEMPLE,
au Maroc, dans la vallée du Drâa, ce sont les maris
qui vendent la production. Les femmes s'occupent
et élèvent les chèvres mais ce sont leurs maris
qui les vendent. Ils reviennent à la maison
en annonçant le prix de la vente à leurs femmes.
Elles n'ont alors aucun moyen de contrôler
si ce montant est réellement celui qu'ils ont perçu.

Dans d'autres régions, elles ont accès au marché local mais n'ont pas accès à l'information sur les prix. Elles ne peuvent donc pas vendre leur production au meilleur prix. ●

4 Valorisation des savoirs traditionnels & recherche

Dans de nombreux pays en développement, les femmes rurales sont les gardiennes des semences, des savoirs traditionnels et de la biodiversité. Bien qu'elles soient souvent analphabètes et aient difficilement accès aux nouvelles technologies, elles conservent leur rôle traditionnel tout en inventant de nouvelles stratégies pour lutter contre le changement climatique et nourrir leur famille. Alors que des processus de recherche-action seraient nécessaires pour valoriser leurs savoirs et leur adaptabilité, la recherche s'intéresse essentiellement à l'agriculture de rente. Les femmes, principales actrices de l'agriculture vivrière, sont donc mises à l'écart et bénéficient peu des avancées de ces recherches. ●



5 Accès sécurisé & contrôle des ressources

Selon la FAO (2011), si les femmes en milieu rural bénéficiaient du même accès aux ressources productives que les hommes, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde pourrait diminuer de 12 à 17%. De manière générale, l'accès sécurisé et le contrôle des ressources représentent une difficulté pour les femmes. Elles ont généralement un accès aux ressources mais celui-ci n'est pas sécurisé et elles n'en ont pas le contrôle. L'accès à la terre peut dépendre des lois traditionnelles, religieuses et juridiques.

DANS CERTAINES SITUATIONS,
les femmes ont accès à la terre pendant la saison sèche. Elles y mettent des intrants, elles y amènent de l'eau, [...] mais au moment de la saison des pluies, les hommes reprennent la terre. Tous les intrants qu'elles ont mis sont au bénéfice de la terre pour la culture du mari.

L'accès aux ressources ne se résume pas à la terre. Selon la FAO (2010-2011), dans tous les pays du monde, « les femmes ont moins de terres et de bétail que les hommes, utilisent moins de semences améliorées, achètent moins d'intrants, recourent moins aux crédits et aux assurances ». ●

6 Coresponsabilité familiale & citoyenne

Coresponsabilité citoyenne

Pour avoir accès aux ressources, il faut avoir accès aux organes de gestion, de négociations et de décisions. Or bien souvent, les femmes n'y ont pas accès ou n'ont pas leur mot à dire. Prendre sa place alors que ce n'est culturellement pas valorisé pour les femmes n'est pas une mince affaire. Elles vont alors se retrouver avec des parcelles de terre plus éloignées, moins productives, de moins bonne qualité et plus rocailleuses.

Co-responsabilité familiale

Les hommes ont une responsabilité dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leur famille, qui ne peut reposer uniquement sur les femmes. Il faut mettre en place des activités / des formations pour responsabiliser l'ensemble de la famille, les hommes y compris, sur la diète alimentaire, en augmentant par exemple la participation des hommes dans la maintenance des foyers, dans la préparation des repas et dans le soin aux enfants, rôles traditionnellement pris en charge par les femmes (FAO, 2013). ●

DANS LE CAS DE VIOLENCES
l'intrafamiliales, les femmes sont moins aptes à travailler au champs. Dans d'autres régions comme le Kivu, où la violence est généralisée et où les femmes sont les premières victimes, les femmes n'osent plus aller au champ, par peur de se faire violer en chemin. Elles restent donc en ville et développent tant bien que mal des petits potagers urbains ou autres commerces.

7 Sécurité

Dernière composante mais non des moindres, la sécurité joue un rôle très important dans l'accès à une nourriture de qualité nutritive. La violence et l'insécurité ont des conséquences directes et négatives sur la production agricole. ●

#01 LA MALNUTRITION SURVIENT QUAND UNE PERSONNE NE REÇOIT PAS UNE QUANTITÉ SUFFISANTE DE NOURRITURE OU UNE NOURRITURE NON ADAPTÉE. IL FAUT DONC PRENDRE EN COMPTE AUSSI BIEN LES CALORIES NÉCESSAIRES AUX BESOINS JOURNALIERS QUE LES MICRONUTRIMENTS (VITAMINES ET MINÉRAUX). LES PERSONNES EN SURPOIDS OU EN OBÉSITÉ PEUVENT DONC SE RETROUVER DANS CETTE CATÉGORIE.

#02 FAO 2016.

#03 ANALYSER LES RÔLES ET LES RAPPORTS DE POUVOIR ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.

#04 FAO (2010-2011). LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE. LE RÔLE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE. COMBLER LE FOSSE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT.

#05 FICHE THÉMATIQUE GENRE ET NUTRITION (2014). BASÉE SUR LES INFORMATIONS DE LE MONDE SELON LES FEMMES (LMSLF) ET SON PARTENAIRE REMTE BOLIVIE. CHARLIER, S. & DEMANCHE, D., "PERSPECTIVES DE GENRE POUR L'AGROÉCOLOGIE - REGARD CROISÉS SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE". LE MONDE SELON LES FEMMES, 2014.

#06 COALITION CONTRE LA FAIM, 2013.

#07 ENTRETIEN AVEC SOPHIE CHARLIER, CHARGÉE DE MISSION PLAIDOYER ET RESPONSABLE DE LA RECHERCHE AUPRÈS DE L'ONG BELGE LE MONDE SELON LES FEMMES (LMSLF).



Premières victimes de la malnutrition, les femmes sont centrales dans les solutions à mettre en œuvre

Les femmes ont un rôle central dans la nutrition et la sécurité alimentaire. De fait, dans de nombreuses régions, elles prennent en charge les rôles dits reproductifs. Traditionnellement, elles ont la responsabilité de préparer le repas des enfants et des autres membres de la famille. Malgré les nombreuses inégalités que nous avons évoquées, les femmes mettent en place différentes solutions pour tenter de vivre dignement et de se procurer une alimentation saine et durable.

Comme nous l'avons vu, l'information sur les prix et les conditions de vente est plus difficilement accessible aux femmes. Face à cette situation, certaines femmes se regroupent en coopératives pour vendre leur production dans de meilleures conditions. Elles peuvent alors utiliser cet argent pour l'investir dans le bien-être de la famille. En effet, quand les femmes ont à leur disposition des revenus plus importants, la nutrition, la santé et l'instruction des enfants sont améliorés (FAO, 2010-2011).

Dans le cadre de ses actions, ADG soutient différentes organisations locales au Pérou et en Bolivie. Les approches « déviance positive » au Pérou et « Attention intégrée aux maladies prévalant dans l'enfance - AIEPI » en Bolivie sont fondées sur la conviction qu'il existe dans chaque communauté certaines femmes qui ont des pratiques leur permettant de se nourrir mieux que leurs voisin-ne-s, alors qu'elles disposent de ressources similaires et sont confrontées aux mêmes risques.

Au fil de ces processus, se dégagent des « Madres Vigilantes » ou promotrices, actives dans la diffusion de savoirs et pratiques. La méthodologie débute par un diagnostic des capacités, attitudes et pratiques pour identifier les « déviantes positives », ou promotrices, et se poursuit par l'organisation d'ateliers « à la maison ». Ceux-ci, organisés dans chaque communauté par petits groupes, sont des espaces de formation pratique autour du thème nutritionnel, durant lesquels les familles préparent et consomment les aliments de leurs récoltes tout en apprenant les bonnes pratiques alimentaires et l'équilibre de la ration.

Ce travail mené au Pérou et en Bolivie permet, non seulement, d'améliorer l'alimentation et la nutrition des familles paysannes, mais aussi, de valoriser le rôle des femmes au sein de leur famille et de leur communauté. Au niveau de la production des stratégies se mettent aussi en place pour créer des systèmes agricoles plus résilients et durables. En développant d'autres formes de productions et de revenus, les femmes rurales jouent un rôle très important dans la transition vers un système alimentaire durable et vers l'agroécologie.

En valorisant et en renforçant le savoir-faire traditionnel des femmes rurales, l'agroécologie leur permet d'améliorer et de diffuser des techniques de production. Cela contribue à leur renforcement au niveau personnel (estime de soi), et vis-à-vis des autres membres de la famille et de la collectivité (reconnaissance de leur contribution). L'agroécologie dans une perspective de genre permet une approche multidimensionnelle de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Au Nord comme au Sud, les femmes s'impliquent de plus en plus dans les initiatives de développement durable et de transition. Le chemin vers l'équité de genre est encore long, mais il est en marche! ●

GWENDOLINE ROMMELAERE, AIDE AU DÉVELOPPEMENT GEMBLoux (ADG)

Pour aller plus loin

· Aide au Développement Gembloux (ADG)

L'agroécologie : reconnecter l'homme à son écosystème.

· CHARLIER, S. & NUOZZI, C. (2014)

Agroécologie, plaidoyer pour une perspective de genre, lutte contre la malnutrition et pour une souveraineté alimentaire. Recherche et plaidoyer du Monde selon les femmes, n°15, Bruxelles.

· CHARLIER, S. & DEMANCHE, D. (2014)

Perspectives de genre pour l'agroécologie - Regards croisés sur la souveraineté alimentaire. Cief genre du Monde selon les femmes.

RÉFLEXION



Le CETA, où en est-on ?

Le *Comprehensive Economic Trade Agreement* (en français Accord économique et commercial global, bien connu sous son acronyme CETA) est un accord commercial extrêmement ambitieux signé entre l'Union européenne et le Canada. S'il devait entrer en vigueur dans son état actuel, il établirait entre les deux partenaires une zone de libre-échange, c'est-à-dire un espace où la quasi-totalité des marchandises peuvent circuler sans être frappée de droits de douane, ce qui est assez classique. Le CETA contient cependant également des dispositions sur les investissements, le commerce des services, la politique de concurrence et les entreprises d'État, les marchés publics, la propriété intellectuelle, la coopération réglementaire...

Dès avant sa signature, le CETA a fait couler beaucoup d'encre. Si certains voient en lui un formidable instrument de libéralisation des échanges, dont la signature permettra la création de centaines de milliers d'emplois et d'importantes économies pour les consommateurs, d'autres y voient au contraire un accord conclu au bénéfice exclusif des multinationales, impliquant par ailleurs des renoncements intolérables à leur souveraineté par les États membres de l'Union européenne.

Les origines du CETA

Comment en est-on arrivés à cet accord ? Pour comprendre l'origine du CETA, il faut retourner une vingtaine d'années en arrière, à la Conférence ministérielle de Singapour de l'Organisation mondiale du commerce de 1996. À cette occasion, la Communauté européenne avait introduit des propositions concernant certaines questions horizontales, qui allaient être qualifiées de « matières de Singapour ».

Il s'agissait :

- des interactions entre commerce et politiques en matière de concurrence ;
- des liens entre commerce et investissement ;
- de la transparence des pratiques de passation des marchés publics ;
- de la facilitation des échanges^{#01}.

La Communauté et certains de ses partenaires espéraient que ces matières entreraient dans le corpus juridique de l'OMC. Cela aurait obligé l'ensemble des États membres de cette organisation à les respecter, en raison notamment du mécanisme de règlement des litiges extrêmement efficace mis en place en son sein. À l'occasion de la Conférence ministérielle de Cancun de 2003, une vingtaine de pays en développement formèrent toutefois une coalition (dont le nom a varié avec le temps : G20, G21, G22...). Ils réclamaient des réductions importantes des mesures de soutien accordées par les pays développés à leurs agriculteurs, sans réciprocité, avant d'accepter l'ouverture de négociations sur de nouveaux secteurs. En fin de compte, l'Union européenne accepta d'abandonner ses propositions concernant les liens entre commerce et investissements, commerce et concurrence et transparence dans les marchés publics. Les négociations au sein de l'OMC n'en sont pas moins bloquées depuis 2003, en raison du désaccord persistant entre les membres sur la réduction des mesures de soutien agricole. Ce blocage a pour conséquence qu'aucune avancée n'a été constatée en termes de libéralisation du commerce des marchandises et des services, ni en matière de réglementation des aspects relatifs au commerce des droits de propriété intellectuelle depuis lors.

Les perspectives d'évolution au niveau multilatéral sont dès lors à l'heure actuelle bloquées. Face à cette situation, un certain nombre de membres ont préféré recourir à la voie bilatérale pour poursuivre la libéralisation des échanges et réglementer entre eux certaines matières de Singapour. Le CETA (comme le Partenariat transatlantique en négociation avec les États-Unis, et d'autres accords conclus récemment par l'Union européenne, notamment avec Singapour) entre dans cette mouvance.

Parallèlement à ces négociations, les gouvernements des États membres de l'OCDE avaient décidé en 1995 d'entamer la négociation d'un traité international, l'Accord multilatéral sur les investissements (mieux connu sous son acronyme AMI), dont l'objectif était d'établir pour l'investissement international un large cadre multilatéral comportant des normes élevées de libéralisation des régimes d'investissement et de protection de l'investissement, et doté de procédures efficaces de règlement des différends ». Les négociations de cet accord avaient eu lieu dans le plus grand secret pendant trois ans.

Alertée, la société civile avait commencé à exercer des pressions sur les gouvernements participants afin qu'ils interrompent ces négociations. Les principales craintes concernaient la limitation de la souveraineté des États en matière de protection de l'environnement, des droits sociaux des travailleurs et des industries culturelles. Les négociations furent interrompues en mai 1998 et définitivement arrêtées en décembre de la même année.

#01 C'EST-À-DIRE L'ÉLIMINATION DES FORMALITÉS CONSIDÉRÉES INUTILES QUI RALENTISSENT LE PASSAGE DES MARCHANDISES AUX FRONTIÈRES.

La négociation du CETA

C'est dans ces conditions que commencent les négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial global entre l'Union européenne et le Canada. Le Conseil autorisa la Commission à entamer les négociations le 24 avril 2009. Ces directives de négociations ne furent publiées par la Commission que le 15 décembre 2015, sous la pression de la société civile, après la conclusion des négociations. Celles-ci s'achevèrent en août 2014. Le texte de l'Accord fut rendu public le 26 septembre 2014, à l'occasion du sommet UE-Canada. Des modifications (notamment au niveau du règlement des différends liés aux investissements) furent apportées jusqu'en février 2016. Le CETA signé le 30 octobre 2016 à l'occasion du sommet UE-Canada de Bruxelles.

Les réactions de la société civile

Deux points importants ont suscité des réactions au sein de l'opinion publique, qui ont entraîné de nombreuses manifestations anti-CETA. Le premier de ces points est la question des investissements. Ce secteur est très sensible. À l'heure actuelle, près de 3000 accords bilatéraux forment une toile d'araignée universelle réglementant la question. Le CETA ne serait dès lors qu'un accord de plus, mais il soulève des questions. Le secteur des investissements est en effet le seul où les litiges opposent systématiquement des entreprises et des États⁴⁰².

Traditionnellement, les entreprises répugnent à comparaître devant les tribunaux de l'État où elles se sont implantées, par crainte notamment d'une corruption potentielle des juges, des

L'ACCEPTATION de l'arbitrage implique une renonciation de l'État d'accueil à une part de sa souveraineté

pressions que leur gouvernement pourrait faire peser sur eux ou de la longueur des procédures. Les traités bilatéraux de promotion des investissements prévoient dès lors souvent le recours à l'arbitrage (souvent dans le cadre du Centre international pour le règlement des différends liés aux investissements de la Banque mondiale, ou de la Chambre de commerce internationale, dont le siège est à Paris). Le principal défaut d'une procédure d'arbitrage (par rapport à une procédure judiciaire nationale classique) est son coût très élevé. Par ailleurs, son acceptation implique une renonciation de l'État d'accueil à une part de sa souveraineté, et une reconnaissance du caractère potentiellement corrompible de son système judiciaire. Tant le Canada que l'Union européenne se sont toutefois mis d'accord sur le choix de l'arbitrage pour le règlement des litiges liés aux inves-

tissements. Afin de mieux faire passer la procédure d'arbitrage auprès de ses citoyens, l'Union européenne a proposé (et obtenu) la mise en place d'un Tribunal spécifique, composé de juges professionnels, avec possibilité d'appel. On peut toutefois s'interroger sur l'intérêt de prévoir une telle procédure spécifique pour trancher les litiges liés aux investissements. Les deux parties sont-elles si méfiantes vis-à-vis de leurs systèmes judiciaires respectifs? En tout état de cause, si le CETA et le TTIP (qui contiendra lui aussi des dispositions relatives à l'arbitrage pour le règlement des litiges liés aux investissements), l'échec des négociations de l'AMI de 1997 serait oublié. Le second de ces points est la coopération réglementaire. Le CETA prévoit la mise en place d'un Forum pour réduire les différences réglementaires entre les parties au traité. Ce Forum se voit à première vue reconnaître une fonction purement consultative. Des doutes ont cependant été émis quant à son rôle véritable, et aux risques de nivellement par le bas des réglementations applicables par les Parties, même si celles-ci ont fait assaut de déclarations pour affirmer que ce ne serait pas le cas.

La résistance de certains parlements communautaires & régionaux belges

Le CETA est un accord mixte. En raison de la multiplicité des matières qu'il réglemente, dont certaines sortent du champ de compétence de l'Union euro-



péenne, sa signature a dû être réalisée par l'Union et ses 28 États membres^{#03}. Il en sera de même au moment de la ratification, le CETA devant repasser devant les parlements nationaux^{#04} avant que les instruments de ratification puissent être déposés. Ces procédures se déroulent généralement sans anicroches. Pourtant, au moment où les entités fédérées belges durent accorder la délégation de signature à l'État fédéral pour que celui-ci signe le CETA au nom de la Belgique, un certain nombre de parlements fédérés (notamment le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement wallon) adoptèrent des motions invitant leurs exécutifs respectifs à ne pas accorder de délégation de signature au gouvernement fédéral.

Cette possibilité de blocage d'un accord international de cette ampleur par le parlement d'une entité fédérée d'un peu plus de 3 millions d'habitants fut vue avec incrédulité (et parfois une certaine colère) par les partenaires de la Belgique. Elle constitue cependant l'une des caractéristiques du système institutionnel belge né de la sixième réforme de l'État de 1993. Les entités fédérées disposent d'une grande autonomie dans leurs relations internationales, y compris à l'occasion de la conclusion des traités mixtes^{#05}. Celle-ci avait été réclamée par la Flandre, qui souhaitait à tout prix que le gouvernement fédéral ne puisse pas empiéter sur ses compétences internationales. De façon assez ironique, ce sont les francophones qui tentèrent pour la première fois d'utiliser les instruments mis à leur disposition pour tenter de bloquer la signature d'un traité multilatéral d'importance...

La résistance d'un certain nombre d'assemblées au moment de la délégation de signature n'a pu être vaincue qu'après une concertation entre le gouvernement fédéral et les exécutifs des Communautés et Régions concernées. Celle-ci a abouti à l'adoption d'un « compromis à la belge » qui a pris la forme d'une « Déclaration du Royaume de Belgique relative aux conditions de pleins pouvoirs par l'État fédéral et les entités fédérées pour la signature du CETA » du 23 octobre 2016.

Celle-ci commence par rappeler que, conformément au droit constitutionnel belge, le processus de ratification du CETA par l'Union pourra échouer de manière permanente et définitive suite

LE CETA a démontré la capacité des entités fédérées belges, soutenues par un mouvement important de citoyen, à peser sur des traités internationaux

à l'échec d'une procédure d'assentiment par l'une (ou plusieurs) des assemblées parlementaires des Communautés et Régions (point 1). Elle précise ensuite que la Belgique s'engage à interroger la Cour de Justice de l'Union européenne sur la compatibilité du système de règlement des différends relatifs aux investissements mis en place dans le cadre du CETA (à l'heure actuelle, 7 mois après l'adoption de la Déclaration, cette question n'a toujours pas été posée). En cas de réponse négative de la Cour, le CETA devrait absolument être amendé sur ce point.

La Déclaration précise enfin que, sauf décision contraire de leurs Parlements respectifs, la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire francophone et la Région de Bruxelles capitale n'entendent pas ratifier (la déclaration commet ici une erreur, puisqu'il ne s'agit pas de « ratifier » mais de voter un décret d'assentiment) le CETA sur base du système de règlement des différends susmentionné tel qu'il existe à l'heure actuelle. La procédure d'entrée en vigueur d'un accord international exige en effet qu'après sa signature, le traité repasse devant les parlements nationaux (et fassent l'objet d'un assentiment par ceux-ci) pour que les États puissent procéder à sa ratification, étape ultime et indispensable avant son entrée en vigueur.

Le CETA devra par conséquent inmanquablement revenir devant les parlements fédérés belges. Or, la procédure de règlement des différends n'a pas (encore) fait l'objet d'un amendement. Si le gouvernement fédéral respecte l'engagement qu'il a pris dans la déclaration du 23 octobre 2016, il devrait poser une question à la Cour de Justice. Si celle-ci censure le Tribunal arbitral mis en place dans le CETA, des négociations devront inmanquablement recommencer afin d'amender celui-ci. Il appartiendra alors aux parlements précités de juger de l'acceptabilité du nouveau mécanisme mis en place. Si, par contre, la cour devait valider le mécanisme, le vote des décrets d'assentiment risque d'être chahuté... Dans le respect de la déclaration faite, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, la Région de Bruxelles capitale et la Communauté germanophone devraient refuser de voter les décrets d'assentiment nécessaires, empêchant ainsi la Belgique de procéder à la ratification du CETA, et donc son entrée en vigueur... On imagine sans peine les pressions énormes qui s'exerceront sur ces parlements pour qu'ils reviennent sur leurs positions et acceptent malgré tout de voter en sa faveur. La non-participation de la Belgique à un accord qui ne concernerait que les (bientôt 26) autres États membres de l'Union est impensable, en raison des liens inextricables qui lient les États membres entre eux...

L'avenir nous dira ce qu'il adviendra du CETA. Il a, à tout le moins, démontré la capacité des entités fédérées belges, soutenues pas un mouvement important de citoyen, à peser sur l'adoption et l'entrée en vigueur de traités internationaux, même conclus au niveau européen. Restons vigilants. ●

PHILIPPE VINCENT, MEMBRE D'UNIVERSUD-LIÈGE,
PROFESSEUR EN DROIT INTERNATIONAL - ULG

#02 ON PARLE EN ANGLAIS D'ISDS: INVESTOR-STATE DISPUTE SETTLEMENT (RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS INVESTISSEUR / ÉTAT).

#03 CE QUI, EN BELGIQUE, IMPLIQUE L'ACCORD DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DES ENTITÉS FÉDÉRÉES, DONT CERTAINES FU-RENT TRÈS RÉTICENTES À ACCORDER LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU FÉDÉRAL.

#04 POUR LA BELGIQUE, CELA IMPLIQUERA L'ADOPTION DE NORMES D'ASSENTIMENT PAR LES PARLEMENTS FÉDÉRAL, RÉGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES.

#05 L'EXPRESSION AYANT ICI UNE SIGNIFICATION SIMILAIRE QU'AU NIVEAU EUROPÉEN, PUISQU'ELLE CONCERNE DES TRAITÉS IMPLIQUANT À LA FOIS DES COMPÉTENCES DE L'ÉTAT FÉDÉRAL ET DE RÉGIONS ET/OU DE COMMUNAUTÉS.

Envie de :

- T'informer et te former ?
- Participer à des campagnes de sensibilisation ?
- T'investir dans un magazine ou une émission radio ?
- D'échanger avec d'autres étudiants ?

EN SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
Un peu ? Beaucoup ? À la folie ? Ou juste un chouïa ?



REJOINS LE GUS ! (Groupe Université Solidaire)

Réunion de rentrée : **2 octobre 2017 à 12h30**

(Traverses des architectes 2 Bât. 3D)

Dis-nous si tu viens, on prévoit les sandwiches !

infos : claire.wiliquet@ulg.ac.be



GUS Groupe Université Solidaire
UniverSud-Liège



www.universud.ulg.ac.be